



Rénovation d'une dépendance avec mon pignon comme appui

Par **Billo**, le **14/09/2008** à **10:58**

Bonjour,

Je possède une maison privée dont tous les murs m'appartiennent. Accolée à mon pignon, se trouve une dépendance en ruine qui ne m'appartient pas et dont les poutres de soutien sont enclavées dans mon mur.

Le propriétaire de la dépendance désire rénover cette dernière en habitation.

Quelles sont ses obligations ?

Doit-il construire un mur sur lequel les poutres devront reposer.

Si oui, à quelle distance de mon pignon doit-il ériger ce mur ?

En attendant une réponse, merci de bien vouloir accepter mes sincères salutations.